

Image not found or type unknown



DIMINUTION de VALEUR FISCALE ISF 2016

Par **EXPERATOOCOM**, le **03/01/2016** à **10:54**

Bonjour Maître,rrrn J'ai acquis en 2014, un appartement qui sera achevé fin février 2016.rn Mon prix d'achat 2014 en VEFA, est supérieur de # 15 % # à la valeur actuelle au 01° janvier 2016 :rn Pour ma déclaration ISF en 2016, puis-je, nsans avoir ultérieurement de réclamation-redressement fiscal,rndéclarer la valeur 01/01/2016 inférieure au prix d'achat 2014 ? Quelles précautions dois-je prendre ? rnrn merci de votre réponse.rnrn Avec mes Meilleurs Vœux 2016